Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture

Herausgeber: Société romande d'apiculture

Band: 126 (2005)

Heft: 6

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 19 mars 2005, à Lullier, Genève

1) Souhaits de bienvenue et ouverture de la 129e assemblée de la SAR

Le Président Willy Debély ouvre la 129^e assemblée des délégués à 10h05 en souhaitant la bienvenue à tous les délégués ainsi qu'aux membres présents.

Il excuse les personnes qui ne peuvent malheureusement assister à cette

assemblée.

Le Président passe la parole à M. Ronget, directeur de l'école d'horticulture de Lullier, qui remercie les délégués d'avoir choisi, pour son assemblée géné-

rale, son école, qu'il présente.

M. Matthey, secrétaire général du département de l'intérieur et de l'agriculture, salue l'assemblée et excuse M. Cramer, conseiller d'Etat, empêché. Il présente la ville et le canton de Genève, spécialement le domaine de leur politique agricole.

M. Duc, Président de la fédération genevoise d'apiculture, adresse ses

meilleurs vœux à l'assemblée.

Le Président passe la parole au Président de la FSSA, qui adresse au nom de

son comité, une cordiale bienvenue aux personnes présentes.

L'ordre du jour proposé dans la Revue Suisse d'Apiculture du mois de mars 2005 est accepté sans remarques.

2) Contrôle des pouvoirs

Les sept fédérations sont représentées par 64 délégués; 7 membres d'honneur sont présents. Cette assemblée est apte à délibérer.

Le président la déclare légalement ouverte.

3) Désignation des scrutateurs

Sont désignés : MM. Cherpillod, Durussel, Despond.

4) Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 20 mars 2004

Le procès- verbal de l'assemblée des délégués du 20 mars 2004 est accepté, sans remarques, à l'unanimité.

5) Rapport du Président

Le Président présente son rapport qui est accepté à l'unanimité.

Il demande une minute de silence en souvenir des membres décédés.

Le président incite les fédérations et les sections à recruter de nouveaux apiculteurs car leur nombre diminue chaque année.

Il informe l'assemblée de la démission du comité SAR de M. J.-M. Tenthorey. Le Président présente le travail effectué durant l'année 2004 par le comité

central.



6) Adoption des rapports publiés dans le journal SAR

Les rapports :

- du contrôle du miel
- de la vulgarisation et de l'élevage
- du concours des ruchers
- des assurances

sont présentés et acceptés à l'unanimité.



Vote des délégués. (Photo R. Aubry)

Concernant le règlement du fond de publicité, 9 demandes sont parvenues au comité pour un montant total de 12'200 Fr.; actuellement 6 demandes, pour 2'745 Fr., ont été payées.

7) Finances

7.1 comptes 2004

Les comptes 2004 sont présentés.

La section de Lausanne rappelle que le montant du fond Bertrand doit figurer dans le bilan et être placé sur un carnet d'épargne.

7.2) rapport des vérificateurs

Les vérificateurs font rapport sur les comptes 2004 et proposent de les accepter en soulignant l'excellent travail de l'administrateur.

Les comptes 2004 sont acceptés par 63 voix et une abstention.

7.3) budget 2004

Le budget 2004 est présenté et ne fait l'objet d'aucune remarque. Le budget est accepté à l'unanimité.

7.4) désignation des sections vérificatrices des comptes 2005

Pour 2005, les sections de Delémont et environ, Entremont et du Lac sont désignées.

8) Concours des ruchers

8.1 concours 2004

Erwin Noirat présente le concours des ruchers 2004 qui s'est déroulé dans la 5^e circonscription .

8.2 remise de la médaille de VERMEIL

Le jury a désigné M Jean-Paul VORPE. M. M. Fahrny réceptionne la médaille et remercie le jury, au nom du bénéficiaire, pour l'attribution de cette distinction.

8.3 concours 2005

En 2005 la circonscription 3, soit les sections de la Vallée de Joux, Orbe, Nord Vaudois, participeront à ce concours.

Quatre apiculteurs ont 60 ans et plus d'appartenance à la SAR; ils sont chaleureusement applaudis par l'assemblée.

9) Présentation d'un projet du contrôle du miel

J.-M. Tenthorey présente à l'assemblée le projet qui devrait être accepté par la FSSA, puis adopté par les sections.

Les exigences légales fixent les valeurs minimales à respecter; les apiculteurs établiront un contrat avec la FSSA et accepteront les conditions du contrôle du miel. En cas de malversations, l'apiculteur, qui a accepté ce contrat, pourra être poursuivi légalement et financièrement.

Le document pour l'auto-contrôle peut être téléchargé sur abeilles.ch ou apiculture.ch.

10) Modification du règlement du concours des ruchers

Le comité propose de modifier l'article 7 de ce règlement: le mandat du délégué et de son remplaçant est limité à 15 ans au maximum; chaque trois ans ce mandat sera renouvelé.

M. Gigon propose une durée maximale de 12 ans; l'assemblée accepte la modification de ce règlement par 68 voix et trois abstentions, pour une durée maximale de 15 ans.

11) Renouvellement des mandats au CC de MM. Pierre Cleusix, Gilbert Butty et Philippe Treyvaud

Leur mandat est renouvelé par applaudissements.

12) Démission d'un membre du comité

Jean-Michel Tenthorey a présenté au comité sa démission pour raisons professionnelles.

Le comité central lui remet un diplôme.



13) Nomination d'un nouveau membre

La Fédération vaudoise présente M. Reimar Hauselmann pour remplacer le membre démissionnaire; l'assemblée accepte cette proposition par applaudissements.

M. Hauselmann remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

14) Confirmation du lieu de l'assemblée 2006

L'assemblée des délégués 2006 aura lieu dans le Jura, à Porrentruy



Un président cantonal et imprimeur attentif... (Photo R. Aubry)

15) Organisation des assemblées dès 2007

La fédération neuchâteloise propose le maintien de la formule actuelle avec l'organisation d'un congrès après l'assemblée.

L'assemblée accepte à l'unanimité cette proposition.

La fédération neuchâteloise organisera la prochaine assemblée.

16) Divers et imprévus

Il est proposé de remettre plusieurs médailles lors du concours du rucher ou de ne plus distribuer de médailles. Le comité étudiera cette proposition.

Chaque fédération a, à sa disposition, une disquette établie par le Liebefeld concernant le coléoptère.

M. Léchaire demande des informations au sujet du prix du miel; le comité et la FSSA étudieront ce point.

M. Charrière informe l'assemblée du programme du Liebfeld:

- loque américaine
- loque européenne
- varroa

- aethina tumida
- virus
- apiculture : tournesol, diversité génétique des abeilles, fausse teigne
- transfert des connaissances
- contrôle: phytosanitaire, médicament, nourriture, intoxication

Personne ne demande la parole et la séance est levée à 12h05.



Auditeurs à l'écoute lors de la conférence. (Photo R. Aubry)

Assemblée du comité

Séance du 4 avril 2005

Les membres du Comité SAR ont tenu séance le lundi 4 avril 2005. A cette occasion, ils ont procédé à la répartition des différents dicastères.

Monsieur Reimar Hauselmann a repris le dicastère du Contrôle de miel / pesées et observations.

Les autres membres ont conservé leurs fonctions.

Pour le détail des dicastères, voir sous renseignements administratifs, revue de mai 2005, page 43.

Le comité



Nous sommes à votre service

Profitez des avantages d'approvisionnement et des services qu'offrent les points de vente régionaux BIENEN-MEIER grâce à un choix exceptionnel et à un conseil compétent.

Emmenez en même temps votre vieille cire - le transport jusqu'à Kunten est à notre charge.

Nos points de vente en Suisse romande

M. et M ^{me} Décurnex	Tél. + fax 021 869 91 96	1123 Aclens
M. et M ^{me} Frei	Tél. + fax 032 313 32 03	3232 Anet
M. et M ^{me} Balmer	Tél. + fax 026 436 13 94	1723 Marly FR

Nos revendeurs exclusifs de produits BIENEN-MEIER

Commerce de Fer SA	Rte de l'Industrie 20	1680 Romont
A. Walpen SA, Quincaillerie	Grand-Champsec	1950 Sion
LANDI REBA SA	Guterstrasse 33	4242 Laufon

Communiqué à nos clientes et clients

Après 14 ans d'un engagement sans faille, **M. et Mme Marcel Décurnex d'Aclens**, ont décidé de cesser leur activité de dépositaire à **fin décembre 2005**. Cette décision est motivée par des raisons de santé et d'âge. M. et Mme Décurnex, qui ont toujours apprécié le contact avec les apiculteurs, déplorent ce choix inéluctable. Ils ont toujours tenu de façon exemplaire le dépôt d'Aclens et la Maison BIENEN-MEIER a reconnu leur implication de tous les instants et regrette cette décision tout en la comprenant. Nous souhaitons à Mme et M. Décurnex de longues années de détente et bien du succès avec leurs ruches.

Afin d'assurer la continuité, nous recherchons un remplaçant pour tenir un dépôt dans la région. La ou les personnes doivent disposer d'un ou deux locaux (pour le magasin et le stockage). Elles doivent faire preuve de disponibilité vis à vis de la clientèle et avoir une expérience pratique de l'apiculture.

BIENEN-MEIER assurera la mise au courant du nouveau dépositaire et renseignera le public apicole concernant l'ouverture du nouveau dépôt.

Si cette fonction vous tente, veuillez contacter M. Adrien Meier, c/o BIENEN-MEIER à Künten, tél. 056 485 92 50.



Fahrbachweg 1, 5444 Künten Tél. (056) 485 92 50 Fax (056) 485 92 55 www.bienen-meier.ch

Une entreprise de R. Meiers Söhne SA